



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Stefanie de Borba, responsable médias, media@liguecancer.ch
Ligne directe 031 389 93 31
Date Berne, 1^{er} mars 2022

Quelles sont les lacunes suisses dans le dépistage systématique du cancer du côlon ?

Chaque année en Suisse, environ 4500 personnes contractent un cancer du côlon et 1700 personnes en meurent. Or, dépisté précocement, ce cancer est le plus souvent guérissable. Il faut donc étendre en Suisse l'offre de dépistage de qualité contrôlée et veiller à ce qu'elle soit accessible à tous et à toutes.

Les spécialistes recommandent le dépistage du cancer du côlon par coloscopie ou par test de recherche de sang occulte dans les selles (test FIT). Depuis 2013, l'assurance-maladie obligatoire prend en charge une coloscopie tous les dix ans ou un test FIT tous les deux ans pour les personnes de 50 à 69 ans. « Mais dans les cantons qui ne disposent pas d'un programme de dépistage organisé, l'examen de dépistage n'est pas exonéré de la franchise », déplore Guido Biscontin, spécialiste Dépistage à la Ligue suisse contre le cancer.

Les programmes de dépistage ne couvrent pas encore l'ensemble du territoire

De tels programmes de dépistage existent actuellement dans toute la Suisse latine et de nombreux cantons alémaniques (cf. fig. 1). Dans plusieurs cantons, ce sont les ligues cantonales ou régionales contre le cancer qui sont chargées de la mise en œuvre des programmes. Avec d'autres acteurs, la Ligue suisse contre le cancer analyse dans quels cantons encore manquants les chances sont bonnes de lancer ou de faire avancer la mise en place d'un programme. Mais il ne suffit pas d'avoir des programmes organisés, encore faut-il que le groupe cible les utilise. C'est pourquoi l'information de la population est un pilier central de la lutte contre le cancer du côlon. Dans ce but, la ligue contre le cancer propose, entre autres, de courtes [vidéos](#).

Relever la limite d'âge à 74 ans

Par ailleurs, les spécialistes de la prévention du cancer de l'intestin préconisent de relever la limite d'âge à 74 ans au lieu de 69, c'est-à-dire que l'assurance-maladie obligatoire prenne en charge les coûts des examens de dépistage jusqu'à ce que la personne ait atteint ses 75 ans. La Suisse rejoindrait ainsi les recommandations internationales.

